

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3022

20 octobre 2014

### **SOMMAIRE**

ACS Global Services S.A145025	JER Europe Fund III Holdings S.a r.l 145029
Actavis Capital S.à r.l145013	KKR Gaudi S.à r.l145012
Alma Consultancy S.A145014	Le Jardin d'Alexandra S.à r.l145056
Alter Ego S.A145014	LT Global Energy S.A145012
AmTrust Holdings Luxembourg145051	Marney Lectro S.à r.l
<b>Ciskey Property SCI145010</b>	Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l 145035
Compagnie du Charmont145015	Patada S.à.r.l
Credit Suisse SICAV (Lux)145012	Quest Investissement S.à r.l145013
<b>CS Investment Funds 5145012</b>	Reinet Jagersfontein Holdings S.à r.l 145010
Data Center Infrastructure S.à r.l145045	RPO Lux Holdco S.à r.l
Demag Holding, Sàrl145016	«SA.GU S.A.»145022
Efficient Services S.à r.l145018	SBR Property 2 S.à r.l145010
EnPro Luxembourg Holding Company S.à	Securo Lux S.A145012
r.l145011	Securo Sachwerte S.A145012
FGN-BDO145011	Shire Luxembourg Finance S.à r.l145010
Fiduciaire Générale du Nord S.A 145011	SSF S.à r.l
Financière de l'Océan Indien S.A 145028	Sun Microsystems Investments S.à r.l145054
Garrick Lux S.à r.l145011	Targaryen Security 1 S.à r.l145013
GFI Software TopCo S.à r.l145015	Trinidad Drilling International Luxem-
Hottinger Financial S.A145011	bourg S.à r.l
JAB Holding Company s.à.r.l145011	WREP#2 Luxco S.à r.l
Jaïpur Financial Markets S.à r.l145020	



# RPO Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 187.236.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139866/10.

(140158647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# SBR Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139905/10.

(140158531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# Reinet Jagersfontein Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.262.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014139846/11.

(140158812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# Shire Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 8.103.065,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.573.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139880/11.

(140158195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# Ciskey Property SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 4.672.

Les statuts coordonnés au 28/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014140737/12.

(140159734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.



# Garrick Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140851/10.

(140160302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

## Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140877/10.

(140160295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

## JAB Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.586.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69200 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140915/10.

(140159831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

# FGN-BDO, Société Anonyme,

(anc. Fiduciaire Générale du Nord S.A.).

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014140834/11.

(140159692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

# EnPro Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 143.242.

Le rectificatif des statuts coordonnés du 24 avril 2014 numéro L140069748 de la prédite société au 9 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 9 septembre 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014140794/13.

(140160130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.



# KKR Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingegrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.146.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69259 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140926/10.

(140159865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

# CS Investment Funds 5, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. Credit Suisse SICAV (Lux)).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 81.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140761/10.

(140159856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

# Securo Sachwerte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141115/10.

(140159966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

# Securo Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141111/10.

(140160022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

### LT Global Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 179.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014140960/14.

(140159805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.



# SSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.736.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69245 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140540/10.

(140159532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

# Targaryen Security 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 112.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140553/10.

(140158998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

## Patada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.942.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69253 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140421/10.

(140159469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

### Actavis Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 178.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140625/10.

(140160300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

## Quest Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274-276, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 163.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014140462/14.

(140159521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.



# Alter Ego S.A., Société Anonyme, (anc. Alma Consultancy S.A.).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 95.407.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ALMA CONSULTANCY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95407 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 26 septembre 2003,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 495 du 8 mars 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Francesca RAFFA, employée, demeurant professionnellement L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination sociale en "ALTER EGO S.A." et modification afférente du point 1.2 de l'article 1 des statuts;
  - 2. Modification de l'objet social afin de donner dorénavant à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

#### " Art. 3. Objet.

- 3.1 La société a pour objet:
- l'achat, la vente, la gestion et la location de biens et services (sauf autorisations spéciales);
- l'achat, la vente et la représentation de produits alcoolisés (vin, bière et spiritueux);
- la gestion de droits de propriété intellectuelle;
- la recherche, le développement et l'innovation sur l'agriculture de précision, agro-alimentaire, distribution, énergie, etc...:
  - la conception et la commercialisation de produits technologiques et numériques;
  - toutes activités liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC);
  - les activités d'agent commercial en import/export.
- 3.2 Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.
- 3.3 La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.
- 3.4 La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."
  - 3. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.



E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "ALTER EGO S.A." et de modifier subséquemment le point 1.2 de l'article 1 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 1.2. La société adopte la dénomination "ALTER EGO S.A."."

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 3 des Statuts la teneur comme ciavant reproduite sous le point 2 de l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DIDERRICH, N. MAGER, F. RAFFA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014140647/80.

(140159673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

### GFI Software TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014138983/14.

(140157953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

# Compagnie du Charmont, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014140177/14.

(140158895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.



# Demag Holding, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 88.342.

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-ninth day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"SR Portfolio Holding (C) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88926 (the "Shareholder"),

here represented by:

Mr Markus TRIERWEILER, company manager, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

acting in his capacity as one of the managers of said company with individual signing power in accordance with article eight (8) of its Articles of Incorporation.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Demag Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (100'000.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 17 July 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1400 of 27 September 2002, page 67179, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 88 342 and having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed enacted on 21 February 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 898 of 11 April 2008, page 43101.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
- 2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.
  - 3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

# First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

## Second resolution

The Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

## Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.



The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«SR Portfolio Holding (C) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88926 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Markus TRIERWEILER, gérant de société, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'un des gérants de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle en conformité avec l'article huit (8) de ses statuts.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Demag Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1400 du 27 septembre 2002, page 67179, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 342 et ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié reçu en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 898 du 11 avril 2008, page 43101.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.
  - 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
  - L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

# Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

## Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.



Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. TRIERWEILER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1 <sup>er</sup> septembre 2014. Relation: EAC/2014/11685. Reçu douze Euros (12.- EUR). Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014140199/121.

(140159049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

## Efficient Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 189.972.

# **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jérôme BOOTELLO, employé, née le 09 juillet 1989, demeurant professionnellement à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

Lequel comparant agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
  - Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura comme dénomination "Efficient Services S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.
- **Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 10.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.



Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne seront transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 12.** Les parts sociales sont indivisibles. Au cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est litigieuse ou démembrée, les droits de votes rattachées à cette ou ces parts sociales sont suspendus jusqu'à ce que les propriétaires aient désignés une personne qui représentera cette ou ces parts sociales vis-à-vis de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

- **Art. 13.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
  - Art. 14. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Ils sont révocables «ad nutum» à tout moment.

Les pouvoirs des gérants de La Société seront déterminés au moment de leur nomination.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 16. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
  - Art. 17. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les associés pourront prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 21.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
  - Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Associé	
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à EUR1.000 (mille euros).

#### Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Monsieur Jérome Bootello, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: J. BOOTELLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 septembre 2014. Relation: RED/2014/1918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014140209/109.

(140159055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

# Marney Lectro S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Jaïpur Financial Markets S.à r.l.).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 186.082.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July,

before Maître Marc Loesch notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Nova Pontocom Comércio Eletrônico S.A., a company organized under the laws of Brazil, with a capital of BRL 50,741,294.71, headquartered in the City of São Paulo, State of São Paulo, at Rua Gomes de Carvalho, No. 1609/1617, 3°-7° andares, Brazil, registered with the CNPJ/MF under number 09.358.108/0001-25 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Elisa Faraldo, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given on 29 July 2014 which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Jaïpur Financial Markets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck, of 9 April 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1568 of 18 June 2014, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 186.082 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 22 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

- 1. To change the name of the Company from Jaïpur Financial Markets S.à r.l. to MARNEYLECTRO S.à r.l.
- 2. To amend the second paragraph of article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under the above item.
  - 3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder represented as above stated, hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:



#### First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from Jaïpur Financial Markets S.à r.l. to MAR-NEYLECTRO S.à r.l..

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the second paragraph of article 1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"The Company exists under the name MARNEYLECTRO S.à r.l.".

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet,

par devant Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Nova Pontocom Comércio Eletrônico S.A., une société existant selon les lois du Brésil, ayant un capital de BRL 50,741,294.71, ayant son siège dans la Ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Rua Gomes de Carvalho, No. 1609/1617, 3°-7° étage, Brésil, enregistrée auprès du CNPJ/MF sous le numéro 09.358.108/0001-25 (l'"Associé Unique"),

représentée par Madame Elisa Faraldo, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 juillet 2014. Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, sera jointe au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il détient actuellement la totalité des parts sociales de Jaïpur Financial Markets S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, conformément à un acte notarié de Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, du 9 avril 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1568 du 18 juin 2014, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.082 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 22 juillet 2014, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1. Changer la dénomination sociale de la Société de Jaïpur Financial Markets S.à r.l. en MARNEYLECTRO S.à r.l.;
- 2. Modifier l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée au point précédent;
- 3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de Jaïpur Financial Markets S.à r.l. en MARNEYLECTRO S.à r.l.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société existe sous la dénomination MARNEYLECTRO S.à r.l."



#### Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1 er août 2014. REM/2014/1701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014. Référence de publication: 2014140325/97.

(140159187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

### «SA.GU S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 189.939.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B-63143),

ici représentée par Madame Marine WURTZ, employée privée, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 27 août 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «SA.GU S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à TROIS MILLIONS D'EUROS (3'000'000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, le mandat entre administrateurs de même catégorie, le cas échéant, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Pour être valables, les décisions du conseil d'administration doivent être adoptées par la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et, si l'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, par les votes en faveur de la résolution d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout



autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix incluant un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, le cas échéant; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - **Art. 7.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires;

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2015.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié «VALON S.A.» déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions ordinaires.

Toutes ces actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.



## Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la partie comparante prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, en sa qualité d'actionnaire unique, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2. La société suivante a été nommée administrateur unique:
- « VALON S.A. », une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, avec pour représentant permanent, Monsieur Stanislas BUNETEL, né é Valognes (France), le 20 août 1979, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
  - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
- 5. Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. WURTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1 <sup>er</sup> septembre 2014. Relation: EAC/2014/11669. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014139898/167.

(140158217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

### ACS Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 189.970.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit août.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU

Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à St Dizier (F-52), Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3340 Huncherange, 65 Route d'Esch.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: ACS GLOBAL SERVICES S.A..

Le siège social est établi à Huncherange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prestation de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets. Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra également assurer la distribution de tous produits sous ses propres marques et autres tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euro (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

- **Art. 6.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale statuaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produira des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.
- **Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.



Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

- Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 12.** Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré qualifié déclare souscrire les actions comme suit: Monsieur Anthony CHOTARD

Les actions sont libérées à hauteur de trente pourcent (30%) par versements en espèces, si bien que la somme de neuf mille trois cents euro (€ 9.300,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-

# Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à St Dizier (F), Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3340 Huncherange, 65 Route d'Esch.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A. Siège social: 1, Rue de l'Eglise L - 3391 Peppange, RCS Luxembourg B 61212

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5.- L'adresse du siège social est fixée à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CHOTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39425. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140092/139.

(140159042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.



### Financière de l'Océan Indien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 186.007.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Financière de l'Océan Indien S.A., ci-après «la Société», société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 186.007, constituée en date du 4 avril 2014, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1535 du 14 juin 2014.

L'assemblée est ouverte à 9.35 heures et est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line DIVO, licenciée en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Conversion des 100 (cent) actions de la Société en 3.100 (trois mille cent) actions et modification de leur valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune à EUR 10 (dix euros) chacune.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 7.069.000 (sept millions soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 7.100.000 (sept millions cent mille euros) par la création et l'émission de 706.900 (sept cent six mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'actionnaire unique moyennant versement en numéraire.
  - 3. Augmentation du capital autorisé en vue de le porter à EUR 30.000.000 (trente millions d'euros).
  - 4. Modification subséquente des alinéa 1 et alinéa 4 de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 5. Alinéa 1** er. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.100.000 (sept millions cent mille euros) représenté par 710.000 (sept cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»
- **Art. 5. Alinéa 4.** «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) qui sera représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- III. Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide de convertir les 100 (cent) actions de la Société en 3.100 (trois mille cent) actions et de modifier leur valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune à EUR 10 (dix euros) chacune.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 7.069.000 (sept millions soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 7.100.000 (sept millions cent mille euros) par la création et l'émission de 706.900 (sept cent six mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

# Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire unique, ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 juin 2014, déclare souscrire aux 706.900 (sept cent six mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,



et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 7.069.000 (sept millions soixante-neuf mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Troisième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, décide d'augmenter le capital autorisé en vue de le porter à EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et d'autoriser le conseil d'administration à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1** er. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.100.000 (sept millions cent mille euros) représenté par 710.000 (sept cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

**Art. 5. Alinéa 4.** «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) qui sera représenté par 3.000.000 (trois millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.800 (trois mille huit cents euros).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.50 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, M.-L. Divo, S.S. Wong, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140240/86.

(140159443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

## JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.656.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

# THERE APPEARED:

JER Europe Fund III, LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (United States of America),

here represented by Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Chicago, on July 10, 2014; the said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder and represent the entire share capital of JER Europe Fund III Holdings S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115656, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 15 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1268, on 30 June 2006. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), taken on 12 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1209, on 22 June 2009.



The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

#### Agenda

- 1. Amendment of article 10 paragraph 1 of the Company's articles of association.
- 2. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolution:

#### Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 10 paragraph 1 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

"10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

# A COMPARU:

JER Europe Fund III, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

dûment représentée par Madame Anne-Laure GIRAUDEAU, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Chicago, le 10 juillet 2014; ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique et représente l'intégralité du capital de JER Europe Fund III Holdings S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115656, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1268, le 30 juin 2006. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte notarié dudit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), pris le 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1209, on 22 juin 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Agenda

- 1. Modification du paragraphe 1 de l'article 10 des statuts de la Société.
- 2. Divers.

Après avoir considéré les éléments de cet agenda, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



# Résolution unique

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 10 des statuts de la Société qui se lit à -présent comme suit:

"10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s(gérant(s) ne sont pas tenus d'être actionnaire(s).

Le(s) gérant(s) sont nommés et peuvent être révoqués de leur fonction à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus que la moitié du capital social de la Société».

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. LAC/2014/33053. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée:

Luxembourg, le 1 er août 2014.

Référence de publication: 2014140327/96.

(140159118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

# Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of August,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

#### There appeared:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 14 <sup>th</sup> , 2014, hereby annexed.

Halliburton Eurasia Limited, a company organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9 <sup>th</sup> Floor P.C., 1505 Nicosia, Cyprus, registered with the federal ID under number 98-0382694,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated July 16 <sup>th</sup> , 2014, hereby annexed.

Halliburton Worldwide Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman. Cayman Islands,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated July 16 <sup>th</sup> , 2014, hereby annexed.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited and Halliburton Worldwide Ltd. are collectively referred to the "Shareholders").

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of Trinidad Drilling International Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.332, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on September 2, 2013, published in the Mémorial C, Recueil



des Sociétés et Associations under number 2792 on November 7, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on May 5, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1918 on July 23, 2014 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### Agenda

- 1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;
  - 2. Allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company;
- 3. Subscription and payment of additional Class A MRPS, with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, by a payment in cash;
- 4. Subscription and payment of additional Class A MRPS, with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Halliburton Worldwide Ltd., by a payment in cash;
- 5. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;
  - 6. Any other business.

#### First resolution

The Shareholders decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 429,572.- (four hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-two US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,858,329.- (one million eight hundred fifty eight thousand three hundred twenty-nine US Dollars) to the amount of USD 2,287,901.- (two million two hundred eighty-seven thousand nine hundred one US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 2,267,901 (two million two hundred sixty-seven thousand nine hundred one) Class A MRPS with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each.

#### Second resolution

The Shareholders decided to issue 429,572 (four hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-two) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 42,484,754 (forty-two million four hundred eighty-four thousand seven hundred fifty-four US Dollars) and the allocation of the amount of USD 42,958.- (forty-two thousand nine hundred fifty-eight US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

#### Third resolution

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 257,743 (two hundred fifty-seven thousand seven hundred forty-three) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 257,743.- (two hundred fifty-seven thousand seven hundred forty-three US Dollars);
- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 25,490,852.40 (twenty-five million four hundred ninety thousand eight hundred fifty-two US Dollars and forty cents);
- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 25,775.- (twenty-five thousand seven hundred seventy-five US Dollars);

Halliburton Worldwide Ltd., here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 171,829 (one hundred seventy-one thousand eight hundred twenty-nine) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 171,829.- (one hundred seventy one thousand eight hundred twenty-nine US Dollars);
- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 16,993,901.60 (sixteen million nine hundred ninety-three thousand nine hundred one US Dollars and sixty cents);
- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 17,183.- (seventeen thousand one hundred eighty-three US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 42,957,284.-(forty-two million nine hundred fifty-seven thousand two hundred eighty-four US Dollars) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholders decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:



"5.1. The Company's share capital is set at USD 2,287,901 (two million two hundred eighty-seven thousand nine hundred one US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 2,267,901 (two million two hundred sixty-seven thousand nine hundred one) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS"), class D mandatory redeemable preferred shares (the "Class D MRPS"), class E mandatory redeemable preferred shares (the "Class E MRPS"), class F mandatory redeemable preferred shares (the "Class F MRPS"), class G mandatory redeemable preferred shares (the "Class G MRPS"), class I mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class J mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"), class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"); while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares".

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 6,510.- (six thousand five hundred ten Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 42,957,284.- (forty two million nine hundred fifty seven thousand two hundred eighty four US Dollars) is valued at EUR 32,283,463.74 (thirty-two million two hundred eighty-three thousand four hundred sixty-three euro seventy-four cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt août,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

# Ont comparu:

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société constituée et établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 14 août 2014, ci-annexée.

Halliburton Eurasia Limited, une société constituée et établie sous le droit de Chypre, ayant son siège social situé à Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9 <sup>th</sup> Floor P.C., 1505 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Federal ID sous le numéro 98-0382694,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 juillet 2014, ci-annexée.

Halliburton Worlwide Ltd., une société constituée et établie sous le droit de Îles Cayman, ayant son siège social situé à 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman. Cayman Islands,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 juillet 2014, ci-annexée.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited et Halliburton Worlwide Ltd. sont collectivement définis comme les «Associés»).

Laquelle comparante, agissant és-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de Trinidad Drilling International Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.332, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2792 du 7 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître



Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1918 du 23 juillet 2014 (la «Société».

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

# Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;
  - 2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;
- 3. Souscription et libération de PPOR Classe A supplémentaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et l'allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, par un paiement en numéraire;
- 4. Souscription et libération de PPOR Classe A supplémentaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et l'allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Halliburton Worlwide Ltd., par un paiement en numéraire;
- 5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;
  - 6. Divers.

### Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 429.572, (quatre cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-douze dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.858.329,- (un million huit cent cinquante-huit mille trois cent vingt-neuf dollars américains) à un montant de USD 2.287.901,- (deux millions deux cent quatre-vingt sept mille neuf cent un dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires et 2.267.901 (deux millions deux cent soixante-sept mille neuf cent un) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain) chacune.

#### Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre 429.572 (quatre cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-douze) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 42.484.754 (quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-quatre dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 42.958,- (quarante-deux mille neuf cent cinquante-huit dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

# Troisième résolution

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, représentée tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 257.743 (deux cent cinquante-sept mille sept cent quarante-trois) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 257.743,- (deux cent cinquante-sept mille sept cent quarante-trois dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 25.490.852,40 (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-deux dollars américains et quarante cents);
- allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 25.775,- (vingt-cinq mille sept cent soixantequinze dollars américains);

Halliburton Worlwide Ltd., représentée tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 171.829 (cent soixante et onze mille huit cent vingt-neuf) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 171.829,- (cent soixante et onze mille huit cent vingt-neuf dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 16.993.901,60 (seize millions neuf cent quatrevingt-treize mille neuf cent un dollars américains et soixante cents);
- allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 17.183,- (dix-sept mille cent quatre-vingt-trois dollars américains);

par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 42.957.284,-(quarante-deux millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

# Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 2.287.901,- (deux million deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent un dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 2.267.901 (deux million deux



cent soixante-sept mille neuf cent un) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A». La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catég

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 6.510,- (six mille cinq cent dix euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 42.957.284,- (quarante-deux millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains) est évalué à la somme de EUR 32.283.463,74 (trente-deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-trois euros soixante-quatorze cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 39396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138567/229.

(140156846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

## Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.883.

### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of August.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

It appeared the following:

Mountpark logistics EU S.à r.l., a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 187195, here represented by Mr. Frédéric DEPIREUX, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



# I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased, Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is, directly or indirectly through the ownership of participations in other companies or enterprises, to acquire, develop, hold and dispose of a portfolio of logistics facilities in certain European markets.
- 3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.
- 3.3. The Company may in particular acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and may manage those participations. The Company may acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.5. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

# Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three- quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.



- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
  - 6.7. The Company may, with the unanimous consent approval of the shareholders, redeem its own shares, provided:
  - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

#### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
  - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers, and one or several class L managers.
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least seventy- two (72) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) Subject to and in accordance with anything that may be agreed from time to time between the Company and/or amongst the shareholders in a shareholders' agreement (a Shareholders Agreement), a manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented unless, in accordance with the Shareholders Agreement, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager is required to vote in favour of the resolution in order for it to be validly adopted. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the board, the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
- (i) Subject to article 8.3 (ii), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) (including any manager (s)) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.



#### IV. Shareholders

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
  - 11,2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
  - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
  - (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall require the unanimous consent of the shareholders.
  - (viii) The amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, Written Shareholders' Resolutions shall require the unanimous consent of the shareholders and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

## Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

# V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
  - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions;

or

if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

# Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.



14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

# Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
- 15.3. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
  - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company it so required by the Board.

### VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the unanimous consent of the shareholders. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

# VII. General provisions

- 17.1. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by e-mail or any other means of electronic communication. Managers and shareholders must provide the Company with their details and notify the Company as soon as there is a change in their details.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with the Shareholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders from time to time. To the extent permissible by law, in case of discrepancies between the Articles and the Shareholders Agreement, the Shareholders Agreement shall prevail.

# Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

#### Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed by the sole Shareholder as follows:



Mountpark logistics EU S.à r.l., represented as stated above;	
twelve thousand five hundred Shares:	12.500
Total: twelves thousand five hundred	12 500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. David BUCK, born on May 11, 1958 in McAllen, Hidalgo County, Texas, USA, residing at 106 Bent Oak Drive, San Antonio, Texas 78231, USA, is appointed as class A manager;
- Mr. James Archie HIME, born on February 1 st, 1954 in Magnolia, Arkansas, USA, residing at Van Eeghenstraat 180-hs, 1071 GM Amsterdam, the Netherlands, is appointed as class A manager;
- Mr. John CUTTS, born on September 11, 1959 in Chesterfield, United Kingdom, residing at Alaya Villa, Old Queen's Fort, St James, Barbados BB24033, West Indies, is appointed as class B manager; and
- Mr. Adrien ROLLE, born on August 21, 1975 in Liege, Belgium, with professional address at 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, is appointed as class L manager.
  - 2. The registered office of the Company is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'août,

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand- Duché de Luxembourg,

#### a comparu:

Mountpark logistics EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 195, ici représentée par Monsieur Frédéric DEPIREUX, employé privé, demeurant professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

# I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Mountpark Logistics EU 2014 02 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est, directement ou indirectement par la possession de participations dans d'autres sociétés ou entreprises, l'acquisition, le développement, la détention ou la vente d'un portefeuille d'installations logistiques dans certains marchés européens.
- 3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.
- 3.3. L'objet de la Société peut notamment acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et peut gérer ces participations. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
  - 3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
  - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.



- 6.7. La Société peut, avec le consentement unanime des associés, racheter ses propres parts sociales à condition:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

## Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
  - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de trois différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe L.
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins soixante-douze (72) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Sous réserve de, et conformément à, ce qui peut être convenu de temps à autre entre la Société et/ou parmi les associés dans un pacte d'associés (un Pacte d'Associés) un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à moins que, conformément au Pacte d'Associés, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ne soient tenus de voter en faveur de la décision pour que cette dernière soit valablement adoptée. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès- verbaux signés par le président du Conseil, le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - 8.3. Représentation
- (i) Sous réserve de l'article 8.3 (ii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) (en ce compris le(s) gérant(s)) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

# IV. Associés

## Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote



- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
  - (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale requièrent le consentement unanime des associés.
  - (viii) La modification des Statuts requiert le consentement unanime des associés.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, des Résolutions Ecrites des Associés requièrent le consentement unanime des associés et portent la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

# Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence é l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

# Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.
  - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### Art. 14. Commissaires, réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.



#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social
- 15.2. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 15.3. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement unanime des associés. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

# VII. Dispositions générales

- 17.1. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Les gérants et les associés doivent communiquer leurs coordonnées à la Société et la notifier dès que leurs coordonnées sont modifiées.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, au Pacte d'Associés ou à tout autre accord présent ou futur conclu entre les associés. Dans la mesure où la loi le permet, en cas de divergences entre les présents Statuts et le Pacte d'Associés, le Pacte d'Associés prévaudra.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

#### Souscription et libération

Le capital social de la Société a été souscrit par l'associé unique comme suit:	
Mountpark logistics EU S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus;	
douze mille cinq cents parts Sociales:	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500



Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur David BUCK, né le 11 mai 1958 à McAllen, Hidalgo County, Texas, USA, domicilié au 106 Bent Oak Drive, San Antonio, Texas 78231, USA, est nommé gérant de classe A;
- Monsieur James Archie HIME, né le 1 <sup>er</sup> février 1954 à Magnolia, Arkansas, USA, domicilié au Van Eeghenstraat 180-hs, 1071 GM, Amsterdam, les Pays-Bas, est nommé gérant de classe A;
- Monsieur John CUTTS, né le 11 septembre 1959 à Chesterfield, Royaume-Uni, domicilié à Alaya Villa, Old Queen's Fort, St James, la Barbade BB24033, lies Vierges Britanniques, est nommé gérant de classe B; et
- Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 août 1975 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, est nommé gérant de classe L.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. DEPIREUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1 er septembre 2014. Relation: DIE/2014/11002. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138409/537.

(140156711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

## Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 2.722.426,82.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 170.137.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

- Data Center S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.139; and
- ColData 4 (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.379,

here represented by Flora Gibert, notary's employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.



- I. The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of Data Center Infrastructure S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.137, incorporated by a deed of the undersigned notary of 09 July 2012, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2012, page 96544 on 14 August 2012 (the "Company").
- III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 14 January 2014, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 664, page 31386 on 13 March 2014.
- IV. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred and thirteen thousand nine hundred and seventy-eight Euros and seventy-three Cents (EUR 1,213,978.73) so as to raise it from its current amount of one million five hundred and eight thousand four hundred and forty-eight Euros and nine Cents (EUR 1,508,448.09) to an amount of two million seven hundred and twenty-two thousand four hundred and twenty-six Euros and eighty-two Cents (EUR 2,722,426.82), by the issue of one hundred and twenty-one million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and seventy-three (121,397,873) shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Shares"), together with share premium;

Subscription for the New Shares, as follows:

- forty-five million six hundred and twenty-two thousand nine hundred and nineteen (45,622,919) New Shares by Data Center S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.139 ("Data Center"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of thirty-five million two hundred and ninety-nine thousand six hundred and eighty-five Euros and seventy-nine Cents (EUR 35,299,685.79), by (i) a contribution in kind consisting of a receivable held by Data Center against the Company of an aggregate amount of twenty-six million one hundred and fifty-five thousand nine hundred and fourteen Euros and ninety-eight Cents (EUR 26,155,914.98) and (ii) a contribution in cash of nine million six hundred thousand Euros (EUR 9,600,000); and
- seventy five million seven hundred and seventy-four thousand nine hundred and fifty-four (75,774,954) New Shares by ColData 4 (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.379 ("ColData"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of fifty-six million four hundred and four thousand one hundred and seventy-seven Euros and nineteen Cents (EUR 56,404,177.19), by (i) a contribution in kind consisting of a receivable held by ColData against the Company of fifty-two million three hundred and sixty-one thousand nine hundred and twenty-six Euros and seventythree Cents (EUR 52,361,926.73) and (ii) a contribution in cash of an aggregate amount of four million and eight hundred thousand Euros (EUR 4,800,000);
- 2. Decision to allocate an amount of one hundred and twenty-one thousand three hundred and ninety-seven Euros and eighty-seven Cents (EUR 121,397.87) from the share premium account to the legal reserve of the Company;
- 3. Subsequent amendment of the Article 5 (Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and
  - 4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred and thirteen thousand nine hundred and seventy-eight Euros and seventy-three Cents (EUR 1,213,978.73) so as to raise it from its current amount of one million five hundred and eight thousand four hundred and forty-eight Euros and nine Cents (EUR 1,508,448.09) to an amount of two million seven hundred and twenty-two thousand four hundred and twentysix Euros and eighty-two Cents (EUR 2,722,426.82), by the issue of one hundred and twenty-one million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and seventy-three (121,397,873) New Shares, together with share premium.



## Subscription/Payment

Data Center, represented as stated hereabove, declares to subscribe for forty-five million six hundred and twenty-two thousand nine hundred and nineteen (45,622,919) New Shares (the "Data Center New Shares"), and to make payment in full for such Data Center New Shares, together with an aggregate share premium of thirty-five million two hundred and ninety-nine thousand six hundred and eighty-five Euros and seventy-nine Cents (EUR 35,299,685.79), as follows:

- by a contribution in kind consisting of a receivable held by Data Center against the Company of an aggregate amount of twenty-six million one hundred and fifty-five thousand nine hundred and fourteen Euros and ninety-eight Cents (EUR 26,155,914.98) (the "Data Center Contribution in Kind"); and
- by a contribution in cash of an aggregate amount of nine million six hundred thousand Euros (EUR 9,600,000) (the "Data Center Contribution in Cash" and together with the Data Center Contribution in Kind, the "Data Center Contributions").

ColData, represented as stated hereabove, declares to subscribe for seventy five million seven hundred and seventy-four thousand nine hundred and fifty-four (75,774,954) New Shares (the "ColData New Shares"), and to make payment in full for such ColData New Shares, together with an aggregate share premium of fifty-six million four hundred and four thousand one hundred and seventy-seven Euros and nineteen Cents (EUR 56,404,177.19), as follows:

- by a contribution in kind consisting of a receivable held by Data Center against the Company of an aggregate amount of fifty-two million three hundred and sixty-one thousand nine hundred and twenty-six Euros and seventy-three Cents (EUR 52,361,926.73) (the "ColData Contribution in Kind" and together with the Data Center Contribution in Kind, the "Contributions in Kind"); and
- by a contribution in cash of an aggregate amount of four million and eight hundred thousand Euros (EUR 4,800,000) (the "ColData Contribution in Cash" and (i) together with the ColData Contributions in Kind, the "ColData Contributions" and (ii) together with the Data Center Contribution in Cash, the "Contributions in Cash").

Data Center and ColData, represented as stated hereabove, declare that the Company has at its disposal the total amount of fourteen million and four hundred thousand Euros (EUR 14,400,000), corresponding to the aggregate amount of the Contributions in Cash, proof of which is given to the undersigned notary by means of a bank certificate, and the notary expressly records this statement.

Data Center and ColData, represented as stated hereabove, further declare that the value of the Contributions in Kind has been certified by a valuation report issued by the sole manager of the Company on 20 August 2014 (the "Report") at the aggregate amount of seventy-eight million five hundred and seventeen thousand eight hundred and forty-one Euros and seventy-one Cents (EUR 78,517,841.71).

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities. Data Center and ColData, represented as stated hereabove, further declare that there exists no impediments to the free transferability of their receivables to the Company.

Data Center and ColData, represented as stated hereabove, finally declare that the Data Center Contributions and ColData Contributions are to be allocated as follows:

		Allocation to the	TOTAL
	nominal share	share premium	
	capital account of	reserve account of	
	the Company	the Company	
Data Center Contributions	EUR 456,229.19	EUR 35,299,685.79	EUR 35,755,914.98
ColData Contributions	EUR 757,749.54	EUR 56,404,177.19	EUR 57,161,926.73
TOTAL	EUR 1,213,978.73	EUR 91,703,862.98	EUR 92,917,841.71

The Shareholders ACKNOWLEDGE that the amount of ninety-one million seven hundred and three thousand eight hundred and sixty-two Euros and ninety-eight Cents (EUR 91,703,862.98) allocated to the share premium reserve account of the Company shall be diluted amongst all shares in issue and shall constitute a distributable reserve of the Company available for distribution.

# Second resolution

The Shareholders RESOLVE to allocate an amount of one hundred and twenty-one thousand three hundred and ninety-seven Euros and eighty-seven Cents (EUR 121,397.87) from the share premium reserve account to the legal reserve of the Company and ACKNOWLEDGE that the share premium reserve account of the Company will be reduced accordingly.

# Third resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5 (Share Capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 2,722,426.82 (two million seven hundred and twenty-two thousand four hundred and twenty-six Euros and eighty-two Cents), represented by two hundred and seventy-two million two hundred



and forty-two thousand six hundred and eighty-two (272,242,682) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

#### Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## **ONT COMPARU:**

- Data Center S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.139; et
- ColData 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379,
- ici représentées par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.
- I. Les dites procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.
- II. Les comparants déclarent être les associés (les «Associés») de Data Center Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.137, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 09 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2012, page 96544 du 14 Août 2012 (la «Société»).
- III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 664, page 31386 du 13 mars 2014.
- IV. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent treize mille neuf cent soixante-dix-huit euros et soixante-treize centimes (EUR 1.213.978,73) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent huit mille quatre cent quarante-huit euros et neuf centimes (EUR 1.508.448,09) à un montant de deux millions sept cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 2,722,426.82), par l'émission de cent vingt et un millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-treize (121.397.873) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- quarante-cinq millions six cent vingt-deux mille neuf cent dix-neuf (45.622.919) de Nouvelles Parts Sociales par Data Center S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.139 («Data Center»), à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de trente-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 35.299.685,79), par (i) un apport en nature consistant en une créance détenue par Data Center contre la Société d'un montant total de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze euros et quatre-vingt-dix-huit centimes



(EUR 26.155.914,98) et (ii) un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000); et

- soixante quinze million sept cent soixante quatorze mille neuf cent cinquante quatre (75.774.954) de Nouvelles Parts Sociales par ColData 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379 («ColData»), à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cinquante-six millions quatre cent quatre mille cent soixante-dix-sept euros et dix-neuf centimes (EUR 56.404.177,19), par (i) un apport en nature consistant en une créance détenue par ColData contre la Société d'un montant total de cinquante-deux millions trois cent soixante-et-un mille neuf cent vingt-six euros et soixante-treize centimes (EUR 52.361.926,73) et (ii) un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000,-);
- 2. Décision d'allouer un montant de cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 121.397,87) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société;
- 3. Modification subséquente de l'Article 5 (Capital Social) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et
  - 4. Divers

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent treize mille neuf cent soixante-dix-huit euros et soixante-treize centimes (EUR 1.213.978,73) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent huit mille quatre cent quarante-huit euros et neuf centimes (EUR 1.508.448,09) à un montant de deux millions sept cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 2,722,426.82), par l'émission de cent vingt et un millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-treize (121.397.873) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission.

#### Souscription / Libération

Data Center, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq millions six cent vingt-deux mille neuf cent dix-neuf (45.622.919) de Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de Data Center») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de Data Center, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de trente-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 35.299.685,79), comme suit:

- par un apport en nature consistant en une créance détenue par Data Center contre la Société d'un montant total de vingt-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent quatorze euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 26.155.914,98) (l'«Apport en Nature de Data Center»); et
- par un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000,-) (l'«Apport en Numéraire de Data Center» et ensemble avec l'Apport en Nature de Data Center, les «Apports de Data Center»).

ColData, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à soixante quinze million sept cent soixante quatorze mille neuf cent cinquante quatre (75.774.954) de Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de ColData») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de ColData, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cinquante-six millions quatre cent quatre mille cent soixante-dix-sept euros et dix-neuf centimes (EUR 56.404.177,19), comme suit:

- par un apport en nature consistant en une créance détenue par ColData contre la Société d'un montant total de cinquante-deux millions trois cent soixante-et-un mille neuf cent vingt-six euros et soixante-treize centimes (EUR 52.361.926,73) (l'«Apport en Nature de ColData» et ensemble avec l'Apport en Nature de Data Center, les «Apports en Nature»); et
- par un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000) (l'«Apport en Numéraire de ColData» et (i) ensemble avec l'Apport en Nature de ColData, les «Apports de ColData» et (ii) ensemble avec l'Apport en Numéraire de Data Center, les «Apports en Numéraire»).

Data Center et ColData, représentées comme mentionné ci-dessus, déclarent que la Société a à sa disposition la somme totale de quatorze millions quatre cent mille Euros (EUR 14.400.000), correspondant au montant total des Apports en Numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire, et le notaire enregistre expressément cette déclaration.

Data Center et ColData, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent ensuite que la valeur des Apports en Nature été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le gérant unique de la Société le 20 août 2014 (le «Rapport») à un montant total de soixante-dix-huit millions cinq cent dix-sept mille huit cent quarante-et-un euros et soixante-et-onze centimes (EUR 78.517.841,71).

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Data Center et ColData, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent également qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre apport en nature de leur créance à la Société.

Data Center et ColData, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent finalement que les Apports de Data Center et les Apports de ColData sont à allouer comme suit:

		Allocation au compte réserve	TOTAL
		prime d'émission de	
		la Société	
Apports de Data Center	EUR 456.229,19	EUR 35.299.685,79	EUR 35.755.914,98
Apports de ColData	EUR 757.749,54	EUR 56.404.177,19	EUR 57.161.926,73
TOTAL	EUR 1.213.978,73	EUR 91.703.862,98	EUR 92.917.841,71

Les Associés RECONNAISSENT que le montant de quatre-vingt-onze millions sept cent trois mille huit cent soixantedeux euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 91.703.862,98) alloué au compte réserve de prime d'émission de la Société est dilué entre toutes les parts sociales en circulation et constitue une réserve distribuable de la Société disponible pour distribution.

#### Seconde résolution

Les Associés DECIDENT d'allouer un montant de cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 121.397,87) du compte réserve de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société et RECONNAISSENT que le compte réserve de prime d'émission de la Société sera réduit en conséquence.

#### Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés DECIDENT de modifier l'Article 5 (Capital Social) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.722.426,82 (deux millions sept cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux centimes), représenté par deux cent soixante-douze millions deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-deux (272.242.682) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000,-.

# Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 septembre 2014. Relation: LAC/2014/40705. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014138877/284.

(140157651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

# WREP#2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.433.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014138626/11.

(140157174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.



# AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 730.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August,

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### THERE APPEARED:

AmTrust International Insurance Ltd, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at Suite 400, 7 Reid Street, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda (hereinafter referred to as "AmTrust International Insurance Ltd." or the "Sole Member"),

duly represented by Jeanne FOURNIER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal on August 21, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. AmTrust International Insurance Ltd. is the sole member of AmTrust Holdings Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered offices at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739 (the "Company");
- II. The Company was incorporated under the name of Imagine Captive Holdings Limited pursuant to a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 October 2008, published on 18 November 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2785;
- III. The articles of association of the Company have been amended most recently by a deed of the undersigned notary, on 26 November 2013, published on 22 February 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 488;
  - IV. the agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

- 1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 20,000,000.- (twenty million United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 710,000,000.- (seven hundred ten million United States Dollars) represented by 7,100,000 (seven million one hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the new amount of USD 730,000,000.- (seven hundred thirty million United States Dollars) represented by 7,300,000 (seven million three hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;
- 2) Issue of 200,000 (two hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company;
- 3) Subscription and payment of 200,000 (two hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company by a contribution in cash of USD 20,000,000.- (twenty million United States Dollars);
- 4) Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of the corporate capital of the Company;
- 5) Authorization granted to any one manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the members' register of the Company to reflect the present capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions; and
  - 6) Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Member took the following resolutions:

## First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 20,000,000.- (twenty million United States Dollars)

so as to bring it from its current amount of USD 710,000,000.- (seven hundred ten million United States Dollars) represented by 7,100,000 (seven million one hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each,



to the new amount of USD 730,000,000.- (seven hundred thirty million United States Dollars) represented by 7,300,000 (seven million three hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the "Capital Increase").

## Second resolution

The Sole Member resolved that the Company issues 200,000 (two hundred thousand) new corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company (the "New Corporate Units").

#### Subscription and payment

The prenamed AmTrust International Insurance Ltd., represented as hereabove stated, declared to: (i) subscribe to the New Corporate Units and (ii) make payment in full for such New Corporate Units by a contribution in cash, for an amount of USD 20,000,000.- (twenty million United States Dollars).

The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

### Third resolution

The Sole Member subsequently resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the Capital Increase, as follows:

"Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at USD 730,000,000.- (seven hundred thirty million United States Dollars) represented by 7,300,000 (seven million three hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each."

### Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the members' register of the Company to reflect the present capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand Euros (EUR 6000).

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d'août,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné,

#### A COMPARU:

AmTrust International Insurance Ltd., une société constituée et régie selon le droit des Bermudes, ayant son siège principal à Suite 400, 7 Reid Street, BER - HM 11 Hamilton, Bermudes (ci-après «AmTrust International Insurance Ltd.» ou l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Mme Jeanne FOURNIER, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé en date du 21 août 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que:

- I. AmTrust International Insurance Ltd. est l'associé unique de AmTrust Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.739 (la «Société»);
- II. La Société a été constituée sous la dénomination sociale de Imagine Captive Holdings Limited suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, le 24 octobre 2008, publié le 18 novembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2785;



- III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2013, publié le 22 février 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 488;
  - IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:
- 1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 20.000.000,- (vingt millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 710.000.000,- (sept cent dix millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 7.100.000 (sept millions cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au nouveau montant de USD 730.000.000,- (sept cent trente millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 7.300.000 (sept millions trois cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;
- 2) Emission de 200.000,- (deux cent mille) parts sociales ayant une valeur de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société;
- 3) Souscription et paiement des 200.000,- (deux cent mille) parts sociales ayant une valeur de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société, par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000.000,- (vingt millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique);
- 4) Amendement subséquent de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital de la Société;
- 5) Autorisation accordée à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, afin de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société pour refléter la présente augmentation de capital et, plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire ou utile en relation avec les présentes résolutions; et
  - 6) Divers.

Après analyse, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 20.000.000,- (vingt millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique)

pour le porter de son montant actuel de USD 710.000.000,- (sept cent dix millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 7.100.000 (sept millions cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune,

au nouveau montant de USD 730.000.000,- (sept cent trente millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 7.300.000 (sept millions trois cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (l'«Augmentation de Capital»).

### Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société émette 200.000,- (deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»).

# Souscription et libération

Amtrust International Insurance Ltd., prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré: (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et (ii) libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000.000.- (vingt millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

## Troisième résolution

L'Associé Unique a subséquemment décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 730.000.000,- USD (sept cent trente millions de Dollars des Etats Unis d'Amérique) représenté par 7.300.000 (sept millions trois cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune."

### Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, afin de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société pour refléter la présente Augmentation de Capital et plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire ou utile en relation avec les présentes résolutions.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 6000 (six mille).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Fournier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2014. LAC/2014/40298. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140081/178.

(140159215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

# Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 330.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Me Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

# Was held

an extraordinary general meeting of SUN MICROSYSTEMS INVESTMENTS S.à r.l. (the "Company") a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch L - 2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B107237, incorporated on 31 March 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 30 July 2005, number 762, page 36553. The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have been amended for the last time on 11 December 2013, pursuant to a deed drawn up by Me Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C on 1 st April 2014, number 835, page 40077.

### THERE APPEARED

ORACLE EMEA HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Eastpoint Business Park, East Wall Road, Dublin 3, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Ireland under the number 399750 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

# First resolution

The Sole Shareholder resolved to revoke with immediate effect the appointment of Ernst & Young S.A. as independent auditor of the Company.



#### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to delete article 14 of the Articles of the Company, relating to the supervision of the operations of the Company by one or several statutory auditors and therefore for all annual accounts not audited at the present date no supervision shall be required to the extent that audit is not required according to applicable law:

Article 14 which is herewith deleted was drafted as follows:

"Art. 14. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. The auditor(s) may be revoked ad nutum.".

As a result, the Sole Shareholder resolved to renumber the subsequent articles.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, sous-signé,

#### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de SUN MICROSYSTEMS INVESTMENTS S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B107237, constituée le 31 mars 2005 par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 30 juillet 2005, numéro 762, page 36553. Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois 11 décembre 2014, par un acte du notaire Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C le 1 er avril 2014, numéro 835, page 40077.

# A COMPARU

ORACLE EMEA HOLDINGS LIMITED, une société constituée en Irlande, ayant son siège social au Eastpoint Business Park, East Wall Road, Dublin 3, Ireland, immatriculée auprès du Companies Registration Office en Irlande sous le numéro 399750 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associée unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

### Première résolution

L'Associé Unique a décidé de révoquer, avec effet immédiat, la nomination de Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé.

## Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé supprimer l'article 14 des statuts de la Société en relation à la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs commissaires et partant pour tous les comptes annuels non encore audités à ce jour aucun contrôle n'est requis pour autant qu'un audit n'est pas requis selon la loi applicable.

Voici la teneur de l'article 14 désormais supprimé:

"Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Le(s) commissaire(s) est/sont révocable(s) ad nutum.»



Partant, l'Associé Unique a décidé de renuméroter les articles suivants.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014139892/99.

(140158796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

# Le Jardin d'Alexandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 14, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 173.578.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

Madame Alexandra JANSEN, demeurant à F-57910 Hambach, 11, rue de Neufgrange.

La comparante déclare être le seul et unique associée de la société à responsabilité limitée Le Jardin d'Alexandra S.à r.l., ayant son siège social à L-5552 Remich, 38, rue de la Gare, constituée suivant acte notarié du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 253 du 01 février 2013.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingtcinq euros (125.- EUR) chacune.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

# Première résolution

L'associée unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5612 Mondorf-les-Bains, 14, avenue François Clement.

## Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

Art. 5. (première phrase). «Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains».

# Déclaration

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1 <sup>er</sup> février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. JANSEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 août 2014. Relation: REM/2014/1827. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 04 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139059/37.

(140157687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck